

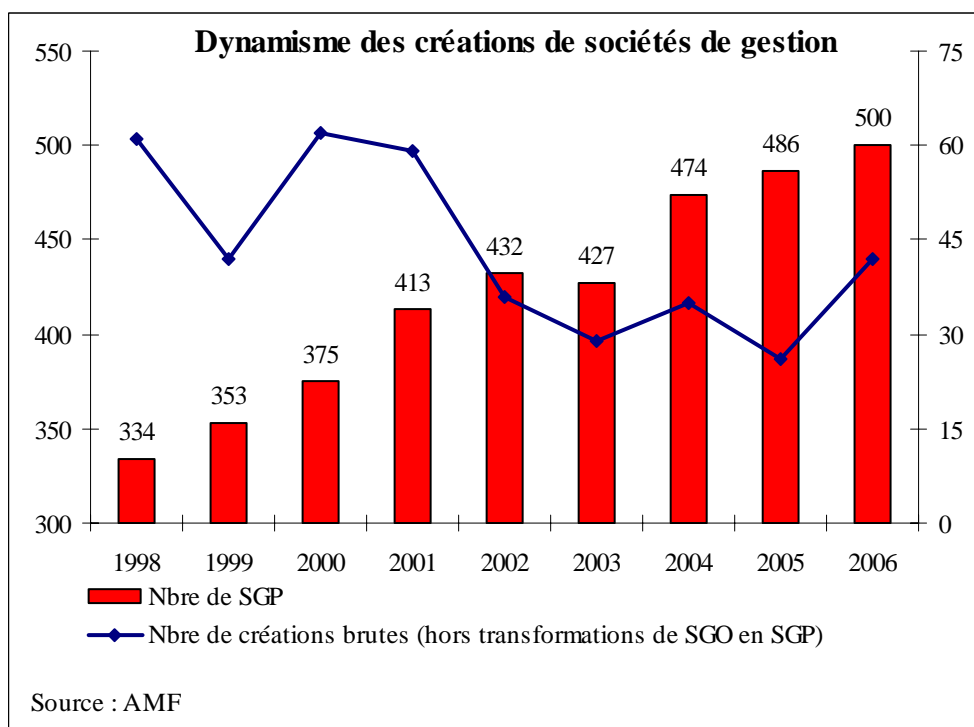


04/07/07

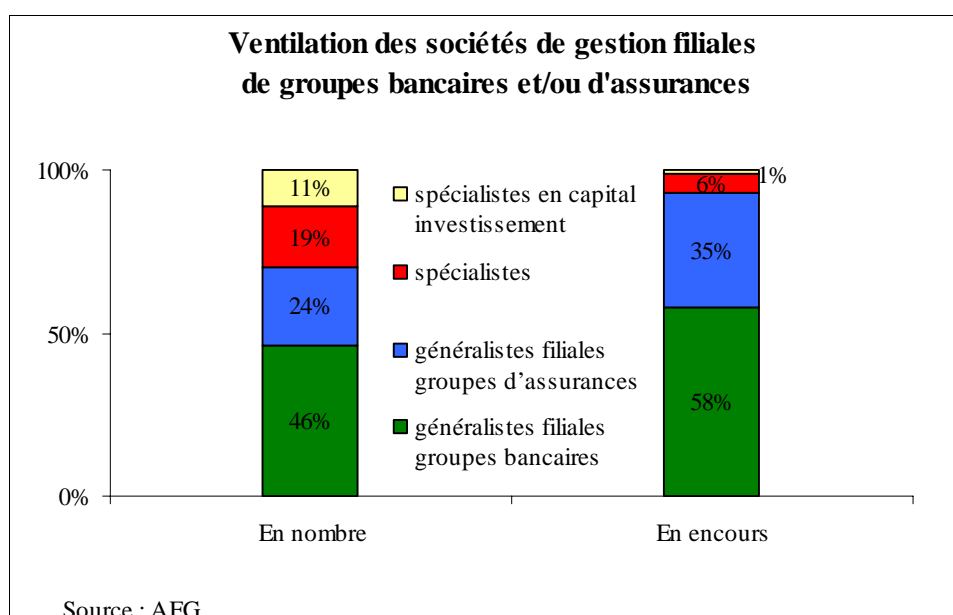
## Sociétés de gestion de portefeuille :

### Dynamisme des créations, concentration et spécialisation des acteurs

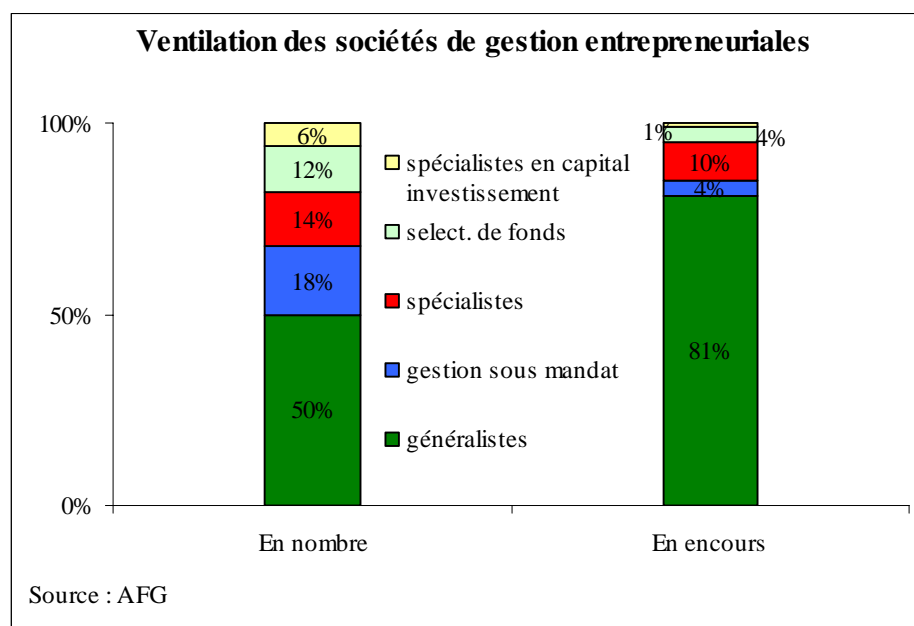
- Après le fort mouvement de filialisation initié par les groupes bancaires et d'assurances suite à la mise en œuvre de la loi de modernisation des activités financières (MAF) de juillet 1996, on constate depuis 2003 un nouvel élan dans le mouvement de création de sociétés de gestion de portefeuille (SGP), qui ne semble pas prêt de s'arrêter. Pour preuve, en 2006, une quarantaine de nouvelles SGP ont été créées, et depuis le début de l'année 2007, plus d'une quinzaine de SGP ont vu le jour.



- Depuis 2003, les créations de SGP sont le fait, dans les deux tiers des cas, de personnes physiques, des « entrepreneuriaux », l'autre tiers étant composé de sociétés « spécialisées » filiales de groupes bancaires, d'assurances et, dans une moindre mesure, de caisses de retraite ou de groupes de prévoyance.
- A ce jour, avec plus de 300 unités, les « entrepreneuriaux » représentent 60 % du nombre total des sociétés de gestion de portefeuille. En revanche, en termes de concentration, les filiales des groupes, quelques 200 unités, représentent 95% des actifs sous gestion.
- L'évolution rapide du nombre d'acteurs (plus de 500 SGP aujourd'hui), est due en grande partie à la spécialisation des acteurs, ce qui ne contredit en rien le mouvement de concentration des actifs que l'on observe aujourd'hui sur ce marché. En effet, les 10 premières SGP gèrent aujourd'hui 63% des actifs, alors que leur part de marché était de 55% il y a cinq ans.
- Parmi les sociétés de gestion filiales de groupes bancaires et d'assurances, cinq groupes français figurent parmi les 25 principaux groupes mondiaux de gestion d'actifs. Ensemble ces cinq groupes français gèrent près de 2600 milliards d'euros, dont 40 % à travers leurs filiales à l'étranger (principalement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni...)



- Le marché français compte également sur un vaste tissu de sociétés de gestion entrepreneuriales, de plus en plus spécialisées, notamment dans la gestion privée, la gestion alternative, la multigestion, le capital risque... Parmi celles-ci les plus dynamiques ont connu, ces trois dernières années, des taux de croissance de leurs encours gérés, et/ou de leur chiffre d'affaires, supérieurs à 30%.



- Ce mouvement de création et de spécialisation des acteurs s'explique probablement, du moins en partie, par l'existence de nouveaux programmes d'activité, rendus possibles par la loi de sécurité financière d'août 2003, qui facilitent l'émergence des « gestions alternatives » demandant la mise en place de processus et l'utilisation de techniques de gestion complexes : OPCVM ARIA et ARIA EL, OPCVM contractuels... Ainsi, pendant l'année 2005, sur 61 programmes d'activité approuvés pour 52 sociétés de gestion (hors SG créées dans l'année), les 2/3 concernaient la gestion de fonds « alternatifs ».

	2004	2005
Approbations de programmes d'activités	78	61
Dont gestion "alternative"	56	41
- OPCVM contractuels	5	29
- OPCVM ARIA EL	6	8
- Gestion alternative indirecte	45	4

- A fin 2006, l'actif net des OPCVM « alternatifs » (OPCVM contractuels, OPCVM ARIA, fonds de fonds alternatifs...) représente 45 milliards d'euros (+67% par rapport à 2005). A cette même date, il existait 168 programmes d'activité relatifs à la gestion de ces OPCVM exercés par 110 sociétés de gestion.

programmes d'activités	Nbre de SG
- OPCVM contractuels	61
- OPCVM ARIA EL	34
- Gestion alternative indirecte	73
TOTAL	168

**Carlos Pardo et Thomas Valli**